

Enfin, le 24 avril 2002, le GAFI a diffusé les Directives à l'intention des institutions financières pour la détection des activités de financement du terrorisme, qui visent à les « protéger » contre les « abus » commis par des organisations terroristes.

1.3 Autres organisations multilatérales

Plusieurs autres organismes internationaux et régionaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, ont adopté des traités et élaboré des plans d'action visant à combattre le financement du terrorisme. En règle générale, ils se fondent sur les résolutions et traités onusiens ainsi que sur les recommandations du GAFI.

Sur le plan international, la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUCDPC), la Banque des règlements internationaux (BRI), l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation internationale de la police criminelle (Interpol) ont formulé, dans le cadre de leurs différents mandats, des programmes pour lutter contre les financements occultes des réseaux terroristes.

Un processus similaire est observable dans les enceintes régionales, mais il serait imprudent de comparer les directives du Parlement européen, qui ont force de loi pour les États membres, aux traités et déclarations émanant de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) ou du Secrétariat du Commonwealth. Les organismes régionaux de type GAFI⁶ ont également à surmonter des barrières importantes : rareté des ressources humaines et matérielles, faible volonté politique, difficulté à contrôler les établissements bancaires transnationaux, sans compter les coûts associés à la mise en œuvre unilatérale de mesures antiblanchiment, coûts que les États membres craignent particulièrement.

Quant au secteur privé, l'initiative la plus importante correspond peut-être au Groupe Wolfsberg, qui réunit douze banques de premier rang. Ses membres ont conçu, en collaboration

⁶ Ce sont : le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), le Groupe d'action financière de l'Amérique du Sud contre le blanchiment d'actifs (GAFISUD) le Groupe antiblanchiment de l'Asie-Pacifique (GAP), le Comité restreint d'experts sur l'évaluation des mesures antiblanchiment du Conseil d'Europe (PC-R-EV), le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) et, enfin, le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC).